



## 6<sup>ème</sup> COMITE DE DECISION ET D'ORIENTATION (CDO) DU PROGRAMME DE PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIEE DES FORETS (PPECF)

### COMMUNIQUE FINAL

1. La 6<sup>ème</sup> réunion du Comité de Décision et d'Orientation (1<sup>ière</sup> de la phase II) du Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF) s'est tenue les 23 et 24 novembre 2017 à Brazzaville, sis à l'hôtel Imongui Palace (République du Congo).
2. Les travaux ont été organisés en deux sessions : un atelier dit préparatoire (Session 1), suivi de la réunion proprement dite du CDO (Session 2).

#### Session 1 : Atelier préparatoire du CDO

3. L'atelier préparatoire s'est tenu le 23 et dans la matinée 24 novembre.
4. Une quarantaine de participants y prenaient part, notamment le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, le Programme GIZ Appui-COMIFAC, des représentants des Directions en charge des forêts (Cameroun, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine, République du Congo et Gabon), la société civile (SEEAC, Conservation Justice), les bailleurs de fonds (KFW, AFD), les labels de certification (FSC, PEFC, OLB, FLV, VLC), les organismes de certification (Bureau Véritas, Rainforest Alliance, Nepcon), les organisations interprofessionnelles (ATIBT, FIB en RDC, UFIGA au Gabon), les entreprises forestières (CIB-Olam, IFO-Danzer, Rougier, ASIA Congo, TAMAN Industry, CFT, COTREFOR), un institut de recherche (CIFOR), les ONG de conservation (WCS, WWF), les bureaux d'études (ONFi, TERA, FRMi, Nature+, CIEFE) et l'équipe de la cellule de Gestion PPECF (cf. Annexe 1 : liste de présence).
5. L'atelier préparatoire avait entre autres, pour objectifs :
  - i. Élargir et murir davantage les réflexions amorcées par le consultant ECO Consult-Oréade Brèche (retenu pour la mise en œuvre de la phase II), avec l'ensemble des acteurs et cibles du programme;
  - ii. Échanger avec les participants sur les leçons apprises de la phase I, et sur les attentes de chacun dans la mise en œuvre de la seconde phase du programme;
  - iii. Recueillir de nouvelles idées de projet, d'actions envisageables, à adresser sous formes de recommandations/propositions au CDO PPECF.
6. Le mot d'accueil et d'ouverture d'atelier a été prononcé par M. Raymond NDOMBA NGOYE (Secrétaire Exécutif (SE)) de la COMIFAC. Après quelques civilité d'usage, le SE dans son propos d'ouverture, a présenté l'intérêt et les enjeux de l'atelier, a ensuite rappelé quelques réalisations de la première phase du PPECF, notamment des appuis au développement ou à la consolidation de standard internationaux de certification (FSC, PEFC, OLB, VLC) et nationaux (PAFC Cameroun, PAFC Gabon, PAFC Congo); des interventions relevantes de la qualité de l'exploitation industrielle dans les forêts certifiées, et autres actions de communication visant à améliorer l'image des bois tropicaux africain certifiés. M. Raymond NDOMBA N. a saisi l'occasion, pour remercier la Coopération Allemande (à travers KFW) pour le soutien sans cesse accordé à la COMIFAC en vue de renforcer la gestion durable les forêts du bassin du Congo, et plus

spécifiquement la certification forestière. Ensuite, le SE a déclaré ouvert les travaux de l'atelier préparatoire au 6<sup>ème</sup> CDO en souhaitant des échanges constructifs entre participants.

7. Les travaux de l'atelier préparatoire ont été modérés par le SE COMIFAC. Conformément à l'ordre du jour adopté, M. Romain LORENT (Coordinateur de la Cellule de gestion), assisté de M. Eric DASSIE (Expert Régional, Suivi évaluation et Communication PPECF), M. Jean-Paul GRANDJEAN (Backstoppeur) et M. Nicolas PERTHUISSOT (Expert Certification PPEC) ont alors, déroulé les présentations suivantes :

- Rappel des objectifs et orientations stratégiques du PPECF ;
- Leçons apprises de la première phase ;
- Présentation des interventions jugées prioritaires pour la Phase II du PPECF notamment suivant les axes prioritaires du programme:  
AXE I : Les conditions conceptuelles et institutionnelles pour la certification sont mises en place ;  
AXE II : La qualité de l'exploitation industrielle est améliorée ;  
AXE III : Les connaissances et la perception de l'exploitation industrielle dans le bassin du Congo sont améliorées.

S'agissant de cette dernière présentation, la méthodologie a consisté à présenter pour chaque axe, des propositions d'interventions initiés en collaboration avec des partenaires stratégiques du PPECF tels l'ATIBT, l'AFD, le FSC bureau régional, le PEFC etc. A noter que la parole a été donnée par instants, aux partenaires présents dans la salle, pour argumenter davantage sur certaines interventions en vue, notamment à :

- M. Benoît JOBBE DUVAL (Directeur ATIBT) pour présenter les Projets APV FLEGT cofinancés UE/FFEM à hauteur de 4 000 000 €, LKTS (Lesser Know Timber Species), SATA visant l'amélioration des rendements de bois par le classement des sciages, etc.;
  - M. Charles BRACKE (Directeur de Nature+), pour présenter le projet P3FAC qui s'inscrit dans la continuité du projet DynAfFor (2013-2017, cofinancé par le FFEM : 2 876 000 €), et le projet IDROP;
  - M. Mathieu SCHWARTZENBERG (Directeur FSC bassin du Congo) pour expliquer l'enjeu de la continuité du soutien au bureau FSC régional Afrique, appui qui permettra entre autres d'achever le processus de transfert des normes FSC aux différents pays du bassin du Congo et poursuivre la mise en œuvre de la Feuille de Route HVC, incluant la prise en compte de la motion n° 65 relative au concept des paysages forestiers intacts (IFL) qui suscite une grande inquiétude auprès des concessionnaires forestiers certifiés FSC ;
  - M. Remi SOURNIA (Représentant PEECF international) pour présenter les enjeux du soutien PPECF à la poursuite du développement et/ou l'opérationnalisation des systèmes de certification nationaux PAFC (Gabon et Cameroun) tout en préparant les conditions nécessaires à de tels développements dans trois autres pays du bassin du Congo (RCA, RDC, Congo) afin d'offrir une alternative aux entreprises;
8. Les différentes présentations ont fait l'objet de sessions de questions réponses. Les participants ont émis au fur et à mesure, des observations ou points de vue regroupés suivants les principaux axes d'intervention du programme, ci-après:

AXE 1 : Mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que les conditions institutionnelles

- i. La question de l'application de la motion 65 du FSC dans le bassin du Congo reste entière, et a suscité des réflexions/échanges au cours de l'atelier. Des réflexions ont été également été menées sur les voies et moyens de mise en œuvre concertée et harmonieuse de la motion n°34



FSC, récemment votée en Assemblée Générale du FSC (Vancouver) relative à l'étude d'impact de la mise en œuvre de la motion n°65 dans les concessions certifiées FSC;

- ii. S'agissant du développement des standards nationaux PAFC, la nécessité d'avoir des organismes crédibles de certification PAFC et une représentation PEFC régionale pour pallier aux surcoûts rédhibitoires et exhaustifs a été soulevée. A ce sujet, Bureau Veritas est en cours d'accréditation par le COFRAC pour des audits PAFC au Gabon;
- iii. Par ailleurs, des questions ont été posées et débattues en vue d'une meilleure contribution des organisations de la société civile au processus de certification;
- iv. Toutefois, les participants estiment illusoire de penser pouvoir entièrement juguler les problématiques des bois illégaux dans les pays d'Afrique centrale, et le blanchiment des bois transfrontaliers, ceci en raison des relations causes/effets qui les sous-tendent. Toutefois la COMIFAC mène actuellement des réflexions pour développer son propre label sous régional;
- v. Sur le volet formation, il demeure un besoin important en formation d'acteurs forestiers du bassin du Congo, notamment d'auditeurs, de responsables/cadres d'entreprise forestière et autres cadres d'administration. La formation demeure l'un des moyens à mettre en œuvre pour une meilleure connaissance/interprétation des standards de certification de gestion durable (FSC, PAFC), ou de légalité (OLB, VLC) en cours en Afrique Centrale, et pour une bonne appropriation des techniques de médiation;
- vi. Des réflexions ont également été ouvertes en vue de définir un cadre formel de collaboration PPECF, RIFFEAC et toute autre institution pertinente, notamment dans le développement des cursus de formation, dans la construction des modules d'une part, et dans la diffusion de documents, ouvrages techniques et scientifiques d'autre part.

## AXE 2 : L'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts

- i. L'impact positif de la phase I du Programme auprès des concessionnaires et auprès de leurs partenaires techniques a été réaffirmé durant l'atelier, notamment grâce à des appuis diversifiés et spécifiques qui leur ont été apportés ;
- ii. Toutefois l'ouverture du programme aux entreprises non encore certifiées légalité, ouvrirait la voie à des risques réputationnels éventuels, qui se doivent d'être maîtrisés à travers des démarches appropriées à mettre en œuvre au sein de la cellule de Gestion PPECF;
- iii. Plusieurs interventions portant sur l'utilisation du drone (soit pour la cartographie, soit pour le suivi de processus complexes), et en cours de développement au niveau pays (Gabon, Cameroun) et sous régional (Atlas OFAC/COMIFAC, Global Watch de WRI, OTP etc.), pourraient constituer un vivier de synergies à l'échelle sous régionale;
- iv. Les questions relatives à la création des plantations forestières certifiées, celles relatives à la rentabilité économique des exploitations forestières d'Afrique centrale (alimentées par la faillite de quelques sociétés certifiées), et celles relatives aux questions environnementales et sociales ont été ardemment débattues. La rareté des initiatives et études visant l'amélioration du rendement matière et la valorisation des sous-produits tels le charbon de bois a été relevée durant les débats;

- v. Les choix controversés (retraits, cession, arrêts d'activité) de certains concessionnaires/sociétés certifiés, ont également été discutés au cours de l'atelier;
- vi. Les participants ont également noté la nécessité de mener des réflexions en vue d'accompagner les entreprises de faible taille (PME) notamment des forêts communautaires et communales vers la certification reste entière.

AXE 3 : Le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable.

- i. Le marketing des bois certifiés africains s'avère une nécessité pour espérer redorer leur image auprès des consommateurs sur les marchés européens. Des déficits communicationnels sur le plan régional et national (opinion public, administrations) ont été relevés.
9. A l'issue des travaux de l'atelier préparatoire, les participants ont émis sur la base des observations faites, un certain nombre de propositions et de recommandations adressées au CDO PPECF.
10. Le mot de clôture de l'atelier préparatoire a été prononcé par le SE COMIFAC, qui a tout d'abord remercié l'ensemble des participants pour leurs contributions respectives, et surtout pour la densité des échanges qui ont eu lieu. Le SE a accusé bonne réception des recommandations, a ensuite procédé à la convocation des membres du CDO, et déclaré clos l'atelier préparatoire au CDO PPECF.

## **Session 2 : Comité de Décision et d'Orientation (CDO) du PPECF**

11. La session proprement dite du CDO PPECF s'est tenue dans l'après-midi du 24 Novembre 2017, sis à Imongui Hôtel Palace (Brazzaville, Congo)
12. Une vingtaine de participants (membres statutaires, invités et personnes ressources) ont été convoqués par le SE COMIFAC à ces travaux, notamment le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, le Programme GIZ Appui-COMIFAC, des représentants des Directions en charge des forêts (Cameroun, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine et Gabon), la société civile (SEEAC), le bailleur (KfW), les labels de certification (FSC, PEFC), les organisations interprofessionnelles (ATIBT, UFIGA au Gabon), les entreprises forestières (CIB-Olam, IFO-Danzer, Rougier, CFT), un institut de recherche (CIFOR), une ONG de conservation (WWF), des bureaux d'études (TEREA, FRMi) et l'équipe de la cellule de Gestion PPECF.
13. Le mot d'accueil et d'ouverture du CDO a été prononcé par M. Raymond NDOMBA NGOYE (Secrétaire Exécutif (SE)) de la COMIFAC. Dans son propos, le SE a d'emblée saisi l'occasion pour adresser, au nom de son Excellence Madame Francine TUMUSHIME, Ministre des Terres et forêts de la République du Rwanda, Présidente en Exercice de la COMIFAC, ainsi qu'au sien, des vifs et sincères remerciements à la République fédérale d'Allemagne pour les appuis multiformes qu'elle apporte à la COMIFAC dans la conservation et dans la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Le SE a ensuite passé en revue un certain nombre de raisons qui font du Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF), l'un des principaux instruments de la coopération financière de la République fédérale d'Allemagne au profit la COMIFAC. Le SE a réitéré l'ouverture du PPECF aux certificats de « Légalité » en plus de la certification de « Gestion Durable ». Il a précisé les attentes formulées autour du Comité de Décision et d'Orientation PPECF, puis a déclaré ouvert les travaux du 6<sup>ième</sup> CDO du PPECF.
14. Conformément à l'ordre du jour, M. Eric DASSIE (Expert Suivi-Évaluation PPECF) a procédé à la vérification du quorum, qui a été jugé atteint.

15. Deux points étaient à l'ordre du jour à savoir :

- l'examen des recommandations adressées au CDO à l'issue de l'atelier préparatoire;
- et l'examen du budget prévisionnel du PPECF phase 2.

16. Une à une, chacune des recommandations formulées durant l'atelier préparatoire ont été passées à revue, discutées, et éventuellement reformulées. A l'issue des travaux, le CDO entérine les recommandations reprises dans le tableau ci-après:

<b>Recommandations d'ordre générales</b>
i. Les priorités de PPECF 2 doivent être centrées sur les aspects environnementaux et sociaux.
ii. PPECF 2 doit rester un outil d'accompagnement sans se substituer aux acteurs.
<b>AXE 1 : Mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que les conditions institutionnelles</b>
iii. Assurer la prise en compte des forêts communales et communautaires : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Aucune exclusion d'éligibilité;</li><li>➤ Étudier la faisabilité de l'utilisation des outils de certification de groupe.</li></ul>
iv. Assurer l'implication des institutions de formation forestière du bassin du Congo : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ le développement des modules de E-learning doit s'appuyer sur les demandes des entreprises ;</li><li>➤ Impliquer le RIFEAC dans le développement et l'utilisation des modules de E-learning;</li><li>➤ Centrer les efforts sur l'utilisation de l'e-learning;</li><li>➤ Mettre en place des indicateurs de suivi.</li></ul>
v. Appuyer la formation des médiateurs sociaux : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Étendre le champ de la médiation au conflit ouvert et durable et pas uniquement aux procédures judiciaires;</li><li>➤ Préciser les tâches et les niveaux d'intervention des médiateurs afin d'affiner les TDR de leur formation ;</li><li>➤ Étudier la possibilité de la reconnaissance institutionnelle de la fonction de médiateur social ;</li><li>➤ Organiser la formation des médiateurs en collaboration avec des institutions spécialisées à l'instar de l'Institut catholique de Paris ou de toute autre institution pertinente;</li><li>➤ Consulter le projet Forest People Program (FPP)-FSC en vue de possibles synergies.</li></ul>
vi. Soutenir toutes les structures professionnelles (y compris hors périmètre ATIBT) : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Assurer une égalité d'information et de traitement de toutes les structures;</li><li>➤ Élaborer si nécessaire des documents d'information en anglais;</li><li>➤ Organiser de sessions spécifiques d'information (au Gabon notamment).</li></ul>
vii. Susciter l'implication de la société civile dans le PPECF 2 : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Démontrer que le projet est ouvert à toutes les requêtes pour autant qu'il en reçoive via les appels à projets.</li></ul>
<b>AXE 2 : L'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts</b>

<p>viii. Poursuivre les appuis aux entreprises forestières:</p> <p>viii.1 Définir une méthodologie de prise en compte du risque réputationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prendre en compte le risque réputationnel au travers du diagnostic PPECF;</li> <li>➤ Étudier la faisabilité opérationnelle d'un « comité » risque réputationnel tout en assurant l'opérationnalisation du projet ;</li> <li>➤ Faire agréer la liste des entreprises par la BMZ.</li> </ul> <p>viii.2. Prendre en compte l'équilibre financier des entreprises;</p> <p>viii.3. Prendre en compte le niveau d'avancement, le dépôt/validation du plan d'aménagement;</p> <p>viii.4. Veiller à la co-élaboration du programme d'actions entre le PPECF et l'entreprise;</p> <p>viii.5. Assurer la souplesse dans la mise en œuvre du plan d'action;</p> <p>viii.6. Assurer une communication forte entre PPECF 2 et les bureaux d'études;</p> <p>viii.7 Ouvrir la possibilité au financement par le programme, de la mise en œuvre des PGES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prendre en compte l'ensemble de ces points dans le processus de diagnostic et de coaching (voir concept note coaching dernière version)</li> </ul>
<p>ix. Soutenir des interventions visant la valorisation des sous-produits (charbon de bois, etc.) et des valeurs additionnelles au travers de la certification :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Susciter des expertises via les appels à projets.</li> </ul>
<p>x. Promouvoir des nouvelles technologies/drone :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Reformuler certains objectifs du projet IDROP dans le sens de l'analyse de l'état des forêts et du contrôle monitoring ;</li> <li>➤ Valoriser des diverses expériences d'utilisation du drone;</li> <li>➤ Chercher des partenariats complémentaires (AGEOS, DYNAFFOR, OFAC, etc.).</li> </ul>
<p>xi. Susciter des réflexions sur les plantations forestières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En complément des actions en cours, susciter des analyses en centrant l'intervention sur des actions levier dans la cadre d'un plaidoyer en faveur des plantations forestières.</li> </ul>
<p>xii. Capitaliser les expériences de la sous-région (notamment en RDC) relative à la contractualisation d'entreprises /populations pour des actions de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Susciter des solutions ou des analyses via les appels à projets.</li> </ul>
<p><b>AXE 3 : Le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable</b></p>
<p>xiii. Sensibiliser la population urbaine</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer un partenariat avec le parc national de la MEFOU (primates)</li> </ul>
<p>xiv. Appuyer la marque « Fair and Precious » de l'ATIBT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibiliser les importateurs et les consommateurs de bois tropicaux sur la marque « Fair and Precious »;</li> <li>➤ Réserver la marque aux détenteurs d'un certificat de gestion durable (FSC, PAFC) et mentionner sur le site web de « Fair and Precious » les entreprises candidates à la certification.</li> </ul>
<p>xv. Exploitation des droits d'image sur les spots de biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rechercher des investisseurs</li> </ul>

xvi. Définir les cibles de communication PPECF 2 :

- Définir des canaux de communication de manière plus précise en touchant entre autre les consommateurs via les grandes enseignes de distribution ;
- Définir des mécanismes de promotion des bois certifiés dans les pays du bassin du Congo ;
- Définir les tâches des points focaux nationaux qui travailleront à la fois pour PPECF 2, et le projet ATIBT-FLEGT.

xvii. Analyser la faisabilité du développement d'un label COMIFAC.

xviii. Il s'avère nécessaire de poursuivre le suivi de l'exploitation forestière des concessions riveraines aux Aires Protégées de Dzanga Sangha (APDS).

17. Par la suite, la répartition prévisionnelle du budget PPECF 2 a été revue et validée par le CDO.
18. Le CDO a instruit la cellule de gestion à prendre en compte l'ensemble de recommandations et prévisions budgétaires dans l'élaboration du prochains PTBA (plan de travail et budget annuel) PPECF, qui sera soumis pour validation aux membres du CDO.
19. La cérémonie de clôture a été ponctuée par l'allocution du SE COMIFAC, qui a tout d'abord remercié les membres du CDO pour leur disponibilité et pour la qualité des travaux, puis, a déclaré clos les travaux du 6<sup>ième</sup> CDO du PPECF.
20. A noter qu'en marge du CDO, a été organisée dans la matinée du 25 novembre une réunion d'information et de concertation entre la Cellule de Gestion (CG) PPECF et les bénéficiaires du PPECF 2 présents. Réunion au cours de laquelle l'outil de coaching élaboré par la CG PPECF a été présenté par M. Nicolas PERTHUISSOT (Expert en Certification PPECF). Par ailleurs, des bureaux de certification (Bureau Véritas et Rainforest Alliance) opérant dans le bassin du Congo, ont saisi l'occasion pour présenter leur programme respectif de certification notamment le label OLB de BV et l'outil FLV de Due Diligence de RA. Le FSC sous régional a également présenté son outil « We Are FSC » dédié à promouvoir le label FSC dans le monde.

Fait à Brazzaville, le 24 Novembre 2017

Les participants

Annexe 1 : Liste de présence.



